

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

26/05/2023

Date d'affichage

30/05/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

02/06/2023

et publication du :

02/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

M. HUGON Lionel donne pouvoir à Mme DIDIER Françoise

Etait absent :

M. ROUX Vincent

Etait excusé :

M. HUGON Lionel

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL01_01062023

Objet : Demande de subvention dispositif Atout Ruralité : Pacte routier

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement d'aide aux communes du Département Atout Ruralité, et notamment le Pacte Routier. Il propose de demander une subvention pour les travaux de voirie 2023, pour l'amélioration et la sécurité des usagers.

Le montant total des travaux présentés s'élève à 52 247,75 € H.T.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE de déposer auprès du Département une demande de subvention dans le dispositif d'aide aux communes Atout Ruralité, Pacte Routier ;

CHARGE le Maire de la réalisation du dossier de demande d'aide, sur la base des devis présentés et validés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

M. BORIE Jean-François,

Le Secrétaire de séance,
M. ROGIER Jean-Paul





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
26/05/2023

Date d'affichage
30/05/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13 JUIN 2023

et publication du :

13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. JOFFART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

M. HUGON Lionel donne pouvoir à Mme DIDIER Françoise

Etait absent :

M. ROUX Vincent

Etait excusé :

M. HUGON Lionel

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL02_01062023

Objet : Demande de subvention déposée par l'Amicale des Pompiers de Les Vans.

Le Maire présente le mail du 19 mai de l'Amicale des Pompiers de Les Vans sollicitant une aide financière pour l'achat de différents matériels pour leurs manœuvres/entraînements, afin de pallier au manque de matériel coûteux, sachant que le Centre d'Incendie et de Secours de LES VANS intervient sur la commune de Beaulieu en deuxième appel.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de sursoir à cette demande d'aide financière, par insuffisance d'éléments précis et de reporter cette décision à un prochain conseil municipal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire;

M. BORIE Jean-François,

Le Secrétaire de séance,
M. ROGIER Jean-Paul,




DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
26/05/2023Date d'affichage
30/05/2023Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23 JUIN 2023

et publication du :

23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

M. HUGON Lionel donne pouvoir à Mme DIDIER Françoise

Etait absent :

M. ROUX Vincent

Etait excusé :

M. HUGON Lionel

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL03_01062023

Objet : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La Commune de BEAULIEU s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité. A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise ;
- Cartes d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde et de nommer Madame Françoise DIDIER "réfèrent sécurité" risques majeurs.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE un avis FAVORABLE au Plan Communal de Sauvegarde ;
- DESIGNE Madame Françoise DIDIER comme réfèrent sécurité risques majeurs.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

M. BORIE Jean-François,

Le Secrétaire de séance,
M. ROGIER Jean-Paul,


